



CONSEIL D'ECOLE DU 10 NOVEMBRE 2020

Ecole élémentaire
Jean-Moulin

circonscription
de Rosny-sous-Bois

éducation
nationale

Affaire suivie par
Gauthier de Bengy
Directeur

Téléphone :
01 48 94 56 56

Courriel :
0930325y@ac-creteil.fr

9 rue Jean Moulin
93110 ROSNY SOUS BOIS

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Circonscription
de Rosny-sous-Bois
259 bd de la Boissière
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
www.iens-rosny.ac-creteil.fr

Présents :

Equipe enseignante :

Mme BOUAMAMA – Mme CRUSSY - M. DE BENGY – Mme DUHAMEL - Mme EVRARD - Mme GRESPAN – M. GUERILLOT – Mme HERNOUNE - Mme JOLY – M. LAAYSEL -Mme LELOUP - Mme LIU - Mme MANUELLE - Mme NEDJAR – Mme PERREAU – Mme RONAYETTE – Mme TREGOUET - Mme WAGET – Mme YAGAPPAN - Mme YIAKOUMETTI – Mme ZAMY –

Représentants des Parents d'élèves (FCPE) :

Mme ABASSE ANWARALY - Mme AMIAND-RABATEL - Mme CABOT – M. ES-SAHB – M. GARNIEL - Mme GUIZEM - Mme HOPITAL - Mme LAMARQUE - Mme MEILHAC-MOMBOUYRAN - Mme SULTAN-LARUE - Mme TILOUTA - Mme VERGE-BERNARD

Représentants de la Municipalité :

M. CAVANNA, Conseiller municipal

Début du conseil : 18h45 Secrétaire de séance : Mme DUHAMEL

1. Résultat des élections des représentants de parents

Du 5 au 9 octobre se sont déroulées les élections de parents d'élèves.

Il y avait 768 parents inscrits. Il y a eu 314 votants soit une participation de 40.89 %, un score en hausse (36.75 % en 2019, 34.78 % en 2018, 29,12 % en 2017, 31.79 % en 2016, 29.74% en 2015 et 33.43 % en 2014).

La FCPE, seule association à présenter des candidats, obtient donc la totalité des 19 sièges.

M. de Bengy félicite les élus. La liste comportant 27 candidats, les 19 premiers sur la liste sont donc titulaires, les autres sont suppléants. Ceci dit, les suppléants peuvent participer à ce conseil et prendre part au vote (à condition de ne pas dépasser 19 voix). Madame Cabot, représentante de la FCPE, se félicite de la participation, et en particulier de l'arrivée de beaucoup de nouveaux parents alors que les anciens parents sont toujours présents.

2. Présentation de la structure et de l'équipe pédagogique

Durant les vacances d'été, l'école a enregistré une vingtaine d'inscriptions supplémentaires qui sont venues s'ajouter à des effectifs déjà chargés et qui avaient déjà nécessité en juin la création d'une 18^{ème} classe. Trois jours après la rentrée et après confirmation des effectifs (élèves réellement présents), l'Inspection Académique a validé la demande de l'équipe d'ouvrir une 19^{ème} classe, obligeant à modifier la structure pédagogique de l'école. L'équipe a fait le choix de faire baisser les effectifs en CP et en CE1. Ainsi la classe de CP/CE1



a donné naissance à un CP et un CE1 « purs ». Les autres classes de CP et de CE1 ont pu ainsi alléger légèrement leur effectif en alimentant ces deux nouvelles classes. Cette modification n'a rien changé en ce qui concerne les classes de CE2, CM1 et CM2.

470 élèves sont donc répartis dans 19 classes : 5 classes de CP, 5 classes de CE1, 3 classes de CE2, 3 classes de CM1, 3 classes de CM2. Il n'y a aucune classe double-niveau.

L'école accueille des nouveaux enseignants : Mme Crussy en CP, Mme Duhamel et Mme Tregouët en CE1 et Mme Bouamama en CE2. Mme Saint-Bomer est en congé maternité et Mme Zuena a pris un poste de conseillère pédagogique à Bondy. L'école intègre également des enseignants fonctionnaires stagiaires (EFS) : Mme Hernoune et M. Laayssel. Ces enseignants travaillent en binôme. Ils sont présents à l'école une semaine sur deux. L'autre semaine ils sont en formation à l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education).

M. de Bengy avait déjà expliqué que les classes de CE2 seraient dorénavant attribuées en priorité à des EFS pour que cette situation ne se produise qu'une fois dans la scolarité de l'élève.

3. Covid-19, protocole sanitaire et mesures mises en place dans le cadre de Vigipirate

Vendredi 30 octobre un confinement national partiel est entré en vigueur et ce jusqu'au 1^{er} décembre. Un protocole sanitaire renforcé a été mis en place à l'école.

L'école étant obligatoire, deux attestations en version papier avec le cachet de l'école ont été remises lundi 2 novembre via le cahier de correspondance.

L'équipe avait déjà pris certain nombre de mesures qui continueront à être appliquées : distribution de gel hydro alcoolique à l'entrée, arrivée échelonnée des élèves, accueil dans les classes le matin et au retour du déjeuner, lavage des mains fréquent...

Une des principales modifications du protocole est l'obligation pour chaque élève de l'école élémentaire de porter un masque. C'est aux parents, de fournir un masque à leur enfant. Toutefois, la Mairie de Rosny a fourni quatre masques pédiatriques lavables à tous les élèves rosnéens. L'Education Nationale a livré quelques masques jetables pour les élèves qui se présenteraient sans masque ou perdraient/abimeraient le leur.

Chaque élève devra donc en porter un pour entrer dans l'école. Les élèves qui déjeunent à la cantine, devront en avoir un deuxième dans une pochette afin de le changer à la mi-journée. Les masques jetables seront récupérés par l'enfant et mis à la poubelle de retour à la maison.

M. de Bengy tient à rassurer les parents. Le port du masque est très bien respecté en classe, même chez les plus jeunes. En effet, les enfants ont pris l'habitude de voir les adultes porter un masque et les parents et les enseignants ont pris le temps de leur expliquer l'importance de le garder sur le visage. Les élèves l'ont plutôt bien assimilé.

Certains parents se sont montrés réticents au port du masque par leurs enfants à l'école mais n'ont pas pu fournir de dérogation médicale : seuls les élèves en situation de handicap et disposant d'une prescription médicale peuvent être exemptés. Donc tous les enfants le portent.

Madame Hôpital demande si l'Education Nationale a livré des masques transparents à destination des enseignants.



M. de Bengy rappelle que le Ministère s'est engagé à en distribuer uniquement pour les enseignants des élèves en situation de handicap auditif. L'école a voulu en acheter pour ses classes de CP et CE en utilisant l'argent de la coopérative mais les stocks sont épuisés. Elle s'engage à faire de nouvelles recherches de fournisseurs. La FCPE propose de participer financièrement à l'achat de masques transparents pour les enseignants. Pour le moment, dans les classes de CP et de CE1, les enseignants baissent leur masque à distance de leurs élèves pour l'apprentissage de certains sons afin que les élèves puissent observer les mouvements de leur bouche.

La Mairie a également mis à disposition du gel hydro alcoolique dans toutes les classes, ce qu'elle se refusait à faire jusqu'à présent. Avec ce nouveau protocole les élèves doivent en effet se laver les mains en allant et en revenant de la récréation. Ce qui est compliqué car l'école ne dispose pas de points d'eau en nombre suffisant. Il a donc été décidé comme en mai-juin de faire se laver les mains aux toilettes soit en commençant la récréation soit en la finissant avec un planning d'utilisation des toilettes. Ainsi, le gel hydro alcoolique ne serait appliqué qu'une fois par récréation selon l'option choisie.

L'équipe a réfléchi à un aménagement des sorties de classe afin d'éviter les attroupements massifs devant l'école. Mais cela avait déjà été testé en mai-juin (les CM1 et CM2 sortaient plus tard) et cela occasionnait d'autres difficultés : parents de fratries stationnant plus longtemps dans le sas ou sur le trottoir, élèves attendant la sortie de leurs grands frères ou sœurs...

Le plan Vigipirate, passé en « urgence attentat », vient se superposer à ce protocole. Ainsi, il a été décidé :

- Les parents ne rentrent pas dans le sas à l'arrivée des élèves (8h30 et 11h30)
- A 11h30 et 16h30 un seul parent par élève est autorisé à entrer dans le sas de l'école.
- Les parents ne doivent pas stationner dans le sas et sortir une fois que l'enfant a été récupéré.
- Toute voiture mal garée aux abords de l'école fera l'objet d'un signalement.

Suite à l'incident survenu le matin du 6 novembre à l'heure de l'arrivée des élèves à l'Ecole du Centre, Monsieur Cavanna confirme qu'en plus de l'agent ASVP, un policier municipal sera positionné à 8h30 et à 16h30 à l'entrée et à la sortie de l'école Jean Moulin. Un enseignant remarque que ce policier n'a aucun équipement de défense particulier. Monsieur Cavanna note cette remarque et posera la question de l'équipement des policiers municipaux en faction devant les écoles.

M. Cavanna rappelle que contrairement à certaines écoles, il n'y a pas de système de vidéosurveillance devant le groupe scolaire Jean moulin.

4. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur a été envoyé par courrier électronique aux représentants des parents d'élèves.

Celui-ci devant être valable toute l'année, il n'est pas modifié par les changements induits par les protocoles sanitaires et sécuritaires qui sont temporaires. Personne ne souhaite y apporter de modification ni s'opposer à

l'échelonnement des horaires le matin. Le règlement intérieur est donc adopté à l'unanimité.



4 / 9

5. Carte scolaire

L'école accueille chaque année plus d'élèves. A la rentrée 2017, date d'ouverture de l'école des Boutours, l'école Jean Moulin comportait 15 classes. En trois ans il a fallu en ouvrir quatre nouvelles. L'an prochain, une augmentation des effectifs devrait engendrer très certainement une nouvelle création de classe : 82 élèves de CM2 quitteront l'école pour aller au collège et 112 élèves de GS devraient arriver au CP, soit un différentiel de 30 élèves. A la rentrée 2022, selon les projections (actuellement l'école maternelle compte cinq classes de MS de 26 élèves) il faudrait créer deux classes supplémentaires. L'école compterait alors 22 classes. Or les locaux communs ne sont pas extensibles : cours de récréation, réfectoire, bibliothèque, préau intérieur. Quant aux toilettes et points d'eau ils sont déjà en nombre insuffisant.

M. de Bengy insiste : aujourd'hui l'école réunit 470 élèves dans 19 classes. Elle va dépasser les 500 élèves et devenir la plus grosse école de Rosny-sous-Bois. Cet accroissement de l'effectif multiplie les problèmes au quotidien.

Le directeur rappelle qu'une nouvelle école a été ouverte cette année à Rosny et qu'une autre devrait ouvrir à la rentrée 2021. Mais elles sont très éloignées du secteur de l'école Jean Moulin. Même un déplacement de la carte scolaire n'aurait que très peu d'impact sur les effectifs de l'école Jean Moulin, d'autant plus que les écoles du Centre et des Boutours sont déjà saturées.

La direction, les enseignants, comme les parents d'élèves se demandent si la municipalité a réfléchi à une solution pour faire face à cette saturation.

Madame Hopital, représentante de parents d'élèves, souligne aussi que des immeubles sont en construction dans le quartier sans que la mairie ait apparemment prévu de nouvelles structures pour accueillir les éventuels nouveaux élèves. L'école comme les parents alertent la mairie à ce sujet depuis plusieurs années.

Quelles sont les pistes pour « désengorger » le groupe scolaire Jean Moulin ? Est-ce que la Mairie envisage la construction d'une nouvelle école dans le quartier ?

Monsieur Cavanna n'a pas d'information à ce sujet. Il va alerter l'élue en charge de l'éducation et reviendra vers les membres du conseil de l'école avant la date du deuxième conseil.

6. Numérique/informatique

Cette année, la création des deux nouvelles classes a entraîné le déménagement de la bibliothèque dans la salle occupée jusqu'alors par le RASED et la disparition de la salle informatique. L'équipe avait proposé une autre solution : installer les deux nouvelles classes dans les locaux du centre de loisirs. Ce choix n'a pas été retenu par les services éducation et enfance.

L'équipe, qui était très engagée sur le plan numérique puisque tous les enseignants fréquentaient cette salle, regrette la disparition de la salle informatique. Cette salle permettait de réaliser bien des apprentissages en lien avec le programme : découverte et manipulation du matériel et des outils (souris, clavier, applications...), production d'écrits, recherche documentaire, élaboration de documents informatisés (fiches, tableaux, graphiques...), initiation au codage et à la programmation...



La DSI propose de mettre à disposition d'une des écoles de la ville une série de tablettes numériques (APPLE ou Android ?) comme cela est déjà le cas dans les écoles Cotton, Boutours et Raspail. L'école élémentaire Jean Moulin s'est portée volontaire.

Les parents élus regrettent très fortement la disparition de la salle informatique.

7. Projets de l'école

Les projets sont très impactés par la crise sanitaire.

Les élections des délégués de classe ont bien eu lieu du CE2 au CM2 mais l'organisation de conseil de délégués est rendue impossible par le protocole sanitaire.

Les travaux initiés les années précédentes sur **la sensibilisation au handicap** ou **la lutte contre le gaspillage** sont en suspens. L'école doit réfléchir à de nouvelles formes d'action. Il serait par exemple impossible d'organiser les Olympiades Handisport telles qu'elles se sont déroulées les années précédentes.

Les partenariats avec la médiathèque, le conservatoire, l'école d'arts plastiques et l'Espace Simenon (Ecole et cinéma) sont tous suspendus.

Les rencontres sportives sont elles aussi pour l'instant en sursis car le brassage entre élèves de différentes écoles est interdit. Des rencontres interclasses dans chaque école pourraient cependant avoir lieu.

Lecture : L'école poursuit le travail engagé autour de la lecture : achat de manuels de fluence, quart d'heure quotidien de lecture libre, lecture de textes dans les classes de CP ou en maternelle, réalisation d'exposés, théâtre en APS... Des élèves de CE1 sont accueillis tous les matins en classe de CP pour revoir les bases en lecture. Cela permet aussi de les valoriser et de les mettre en réussite. Chaque classe de CE1 fonctionne en binôme avec une classe de CP. Bientôt des élèves de CP qui commencent à avoir une bonne maîtrise de la lecture seront accueillis tous les matins en classe de CE1.

Fresques : La réalisation de la fresque en début d'année (elle n'avait pas pu être exécutée comme prévu en juin) sur le thème de la nature en collaboration avec l'association Graffiti Paris par la classe d'Isabelle Leloup est de l'avis général une réussite.

Mme Evrard et le directeur vont effectuer une demande de subvention pour une deuxième fresque autour du thème de la liberté qui serait réalisée par les élèves de CE1.

Le coût du projet s'élève à 3900 € et comprend l'intervention de l'artiste et l'achat du matériel.

La date limite de dépôt des demandes de subventions de projets pédagogiques est le 13 novembre. Mais la commission qui réunit le service éducation de la mairie, l'inspectrice de la circonscription et une conseillère pédagogique risque d'être reportée. L'an dernier 80 000 € avaient été accordés et partagés sur les différents projets présentés par les écoles de Rosny (classes transplantées incluses).



Potager : Le réaménagement du potager qui aurait dû se faire au printemps dernier a pu enfin commencer avec les élèves de Mme Perreau et de Mme Leloup.

Conférences audiovisuelles (Cicadelle) : elles sont maintenues au mois de novembre car elles respectent le protocole sanitaire actuel : les élèves sont rassemblés par niveau.

Des **échanges de services** (un enseignant prend en charge une discipline pour plusieurs classes du même niveau) se déroulent à l'école.

Par exemple en CM1, Madame Grespan prend en charge l'histoire, Mme Yiakoumetti l'anglais et Monsieur Guérillot la géographie, pour l'ensemble des élèves de ce niveau.

L'avantage de cette pratique est que tous les élèves ont le même contenu d'apprentissage dans ces disciplines et qu'ils bénéficient de l'expertise d'un enseignant dans un domaine spécifique.

Le nouveau protocole sanitaire complique ces échanges de services mais ne les interdit pas : les élèves restent dans leur classe, c'est l'enseignant qui intervient dans chaque classe avec son matériel.

D'autres échanges de services sont à venir prochainement en CM2 : Mme Leloup se chargera de l'apprentissage du code informatique pour tous les élèves de CM2, Madame Waget du vivant et des sciences, Mme Nedjar du perfectionnement en rollers.

Trois classes de CE1 vont organiser prochainement un échange de services dans le domaine « questionner le monde ».

La FCPE, craignant que le bal annuel soit impossible à organiser, propose à l'équipe pédagogique de réfléchir à des financements de projets auxquels elle pourrait participer comme la venue de conférenciers au sein de l'école.

8. Evaluations nationales

Du 14 au 25 septembre, les élèves de CP et de CE1 ont passé des évaluations en lecture/écriture et numération/calcul.

Une deuxième session d'évaluation se déroulera du 18 au 29 janvier 2021 pour les élèves de CP.

Il avait été prévu d'en communiquer les résultats à chaque parent lors des rencontres de mi semestre le samedi 28 novembre. Mais le contexte sanitaire ne permet pas de recevoir tous les parents. (cf. point suivant)

9. Remise des livrets scolaires

Les livrets scolaires sont semestriels et seront remis aux parents (dans le cartable) la semaine du 25 janvier et la semaine du 22 juin 2021

Des rencontres de mi semestre étaient prévues le samedi 28 novembre 2020 et le samedi 27 mars 2021. Ces rencontres ne sont plus possibles, en tout cas dans leur forme actuelle.

Une réflexion est engagée au sein de l'équipe pédagogique pour maintenir ce lien entre l'école, les parents et les élèves. Les rencontres sont, en effet, l'occasion de parler des difficultés, des réussites, des comportements de chaque élève. L'équipe réfléchit à différentes formes de communication : échanges



7 / 9

écrits, en visioconférence, par téléphone, maintien en présentiel pour certains élèves en difficulté.

Les représentants des parents d'élèves approuvent l'idée de rendez-vous en visioconférence pour la majorité des élèves et de limiter les rencontres avec les parents en présentiel pour ceux qui ne sont pas équipés en ordinateur ou n'ont pas Internet.

10. Classes transplantées

Depuis deux ans, toutes les classes de CM2 ont le privilège de bénéficier de ce dispositif. Cette année une demande de subvention a été déposée pour un séjour au Manoir d'Argueil pour les trois classes de CM2. Le budget est d'environ 24 000 € pour cinq jours, transport compris. Cette demande sera étudiée par la même commission qui statuera sur la demande de financement de la fresque. La coopérative sera elle aussi mise à contribution.

L'équipe pédagogique et les parents espèrent que la subvention sera accordée et qu'au mois de mai les conditions sanitaires permettront la réalisation du séjour.

11. Coopérative scolaire

Il y avait au 1^{er} septembre 19 670.81 € sur le compte. L'importance de cette somme vient du fait que l'école a dû annuler un certain nombre de projets et renoncer à toutes les sorties scolaires l'an dernier.

L'école a prévu de financer l'achat de matériel informatique (claviers, caméra, logiciels), d'outils pour travailler la fluence en lecture, de cofinancer la réalisation d'une nouvelle fresque et de financer des projets pédagogiques ou des intervenants extérieurs (double dutch par exemple) et une partie des classes transplantées (certaines familles pourraient être plus particulièrement aidées si elles en font la demande).

12. Projets festifs

Fête des enfants : L'équipe avait décidé l'an dernier d'organiser cette fête en début d'année. L'objectif était double : responsabiliser les élèves puisqu'ils encadreraient eux-mêmes les jeux et permettre aux nouveaux élèves, notamment ceux de CP, de s'intégrer dans l'école et de mieux appréhender les « anciens ». Elle sera reportée au mieux en fin d'année.

Loto de l'école : A priori il n'y aura pas de loto cette année. Les conditions du protocole ne le permettent pas. De plus, cette manifestation avait été organisée l'an dernier pour financer des classes transplantées (autres que les classes de CM2) qui n'avaient pas obtenu de subvention municipale. Ce ne sera pas le cas cette année.

Spectacle de Noël : Le spectacle de Noël habituellement financé par la coopérative (venue d'un artiste, clown, conteur, musicien, etc.) est également annulé.

Fête du livre : Elle se déroulerait, si les conditions sanitaires le permettent, vendredi 9 avril 2021 à partir de 16h30.



8 / 9

Spectacle / exposition : Le samedi 19 juin 2021, les élèves présenteront divers travaux réalisés dans les classes (chants, démonstrations artistiques et sportives, productions plastiques...). Mais là encore, le directeur n'a aucune visibilité sur ce qu'il sera possible de faire à ce moment-là de l'année.

Bal de l'école : De même, l'école et les représentants des parents d'élèves n'ont aucune visibilité pour décider du maintien ou de l'annulation du bal de l'école. La FCPE réfléchit à d'autres formes de projets.

Madame Vergé propose de réfléchir à des manifestations avec des effectifs réduits pour éviter les brassages entre classes.

Madame Sultan-Larue propose aux enseignants d'organiser des moments festifs de danse en visio avec leurs élèves.

13. Périscolaire – Pause méridienne

Le directeur a démissionné de son poste de responsable de la pause méridienne. La gestion de temps périscolaire devenait vraiment compliquée : l'équipe d'animateurs était très rarement au complet, l'organisation était modifiée par le protocole sanitaire et ne permettait pas de mettre en place les ateliers et le directeur était déjà bien accaparé par la mise en place des mesures liées au COVID sur le temps scolaire.

C'est Ikrame BOUAKABOUS directrice du centre de loisirs qui lui a succédé. Durant la pause méridienne, le protocole sanitaire est le même que celui mis en place sur le temps scolaire. Les élèves sont répartis dans les cours selon leurs niveaux et les tables ont été disposées de façon à éviter que les élèves de différentes classes ne se mélangent. Les élèves peuvent enlever le masque lorsqu'ils sont assis et mangent mais ils le remettent lorsqu'ils se déplacent (quand ils vont chercher leur plat chaud par exemple). Les ateliers n'ont pu être remis en place. Les jeux collectifs en extérieur sont privilégiés.

Les représentants des parents d'élèves soulignent leur incompréhension devant le manque d'animateurs. Pour eux, c'est un problème de budget et de conditions de travail.

Monsieur de Bengy indique que seulement un tiers des animateurs de pause méridienne sont des animateurs à plein temps de la ville. Quelques AVS sont également recrutées en tant qu'animatrices de pause méridienne. Mais une partie importante des animateurs ne vient que pour 2h par jour à l'école. Ils sont donc rémunérés 2h au SMIC horaire. Les parents pensent qu'il faudrait réfléchir à les intégrer à d'autres fonctions dans l'école pour qu'ils soient rémunérés davantage et donc les fidéliser.

Le directeur rappelle que la mairie avait fait le pari d'une professionnalisation des animateurs. Mais deux heures journalières ce n'est pas suffisant pour fidéliser des professionnels.

Mme Grespan rappelle qu'historiquement, ce sont les enseignants qui faisaient la surveillance de la cantine en déjeunant avec les élèves. Il y avait donc peu d'absence. Mais les conditions de rémunération et un choix différent fait par la mairie ont raréfié cette pratique. Elle suggère une nouvelle réflexion à ce sujet.

Madame Cabot, représentante des parents d'élèves, revient sur la question de la réservation préalable de la cantine scolaire de l'accueil du soir et de l'accueil de loisirs du mercredi suite aux mails reçus par les parents au cours de l'été. Elle lit



9 / 9

une motion intitulée « Non à la réservation préalable de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs le soir et le mercredi ! ». Cette motion est annexée au présent compte-rendu. Pour les parents, les conséquences de cette réservation restent floues : certes, en cas d'oubli de réservation, l'élève ne sera jamais refusé à la cantine mais y aura-t-il majoration ? Les parents devront-ils, quelle que soit la raison, payer les repas réservés et non pris ?

Mme Grespan rappelle que ce système est déjà appliqué pour les enseignants. Ceux-ci doivent réserver 15 jours à l'avance leur repas et ne sont pas remboursés en cas d'absence, même en cas d'arrêt maladie.

14. Questions diverses

Hommage à Samuel Paty : Une minute de silence a été organisée en l'honneur de Samuel Paty. Cette minute a évidemment été expliquée aux élèves. Un travail sur la liberté d'expression, adapté au niveau de classe des élèves, sera également organisé dans les prochains jours.

Madame Anwaraly, au nom des parents d'élèves, lit un texte très émouvant rendant hommage à Samuel Paty et à tout le corps enseignant.

Mise à disposition d'un téléphone professionnel : Au regard du contexte sanitaire et sécuritaire impactant fortement la gestion des écoles, principalement dans la communication avec les différents partenaires, les directeurs et directrices de l'école, demande à M. le Maire l'attribution d'un téléphone portable professionnel. Ce dernier pourrait permettre entre autres de réaliser des réunions à distance et des envois de sms groupés, ce que le directeur se refuse à faire actuellement car cela l'obligerait à donner son numéro de téléphone.

Service civique : L'école a obtenu l'affectation d'une personne effectuant son service civique : Océane Canale. Ses missions sont diverses. Elle aide le directeur dans ses tâches administratives mais l'essentiel de sa fonction est d'assister les enseignants lors des activités de classe : arts plastiques, rollers, aide pédagogique en classe...

Les prochains conseils d'école se dérouleront les mardis 9 février et 8 juin 2021.

Clôture du conseil : 20h45

**La secrétaire de séance :
Laurence Duhamel**

**Le directeur :
Gauthier de Bengy**